

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 janvier 2020**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 07

Date de convocation : 24 janvier 2020

Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Patrice BOURCET

Présents : François LEROY, Sylvie ROUX, François HARMAND, Josyane RODRIGUES, Sandrine HUMBERT, Dominique VOLLES

Absents avec excuse : Sylvain TARILLON représenté par Patrice BOURCET, Rose MILO représentée par Josyane RODRIGUES

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : François HARMAND

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2019

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Amortissement de l'attribution de compensation versée à Metz Métropole

Vu l'attribution de compensation versée à Metz Métropole au titre de sa compétence voirie en section d'investissement au compte 2046,

Considérant que cette attribution doit être amortie dès l'année suivante,

Il est proposé au conseil municipal d'accepter que l'attribution de compensation en investissement versée à Metz Métropole soit amortie sur un an et fasse l'objet d'une neutralisation dès l'année suivante.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 : Créance effacée

Vu le courrier du comptable des Finances Publiques, Madame Marie-Thérèse Mollenthiel, qui demande l'effacement des créances d'un administré, qui a bénéficié d'un effacement légal de ses dettes,

Considérant que cette créance de 994.46 €, correspondant à des loyers, est désormais définitivement irrécouvrable,

Il est proposé au conseil municipal :

D'accepter d'effacer les dettes mentionnées ci-dessus pour le montant total de 994.96 €. Un mandat sera émis sur le compte 6542 (créances éteintes) sur le budget 2020

Adopté à l'unanimité

Publié le 31 janvier 2020